

Pour des relations internationales fondées sur la démocratie, l'égalité et la justice!

Non à la guerre! Non au terrorisme!

La tragédie du 11 septembre 2001 aux États-Unis a engendré, sur toute la planète, une onde de choc et un lourd sentiment d'inquiétude, inspirés d'abord par l'horreur des attentats, puis par l'annonce des préparatifs d'une riposte militaire. Cette dernière, dirigée contre un ennemi non encore identifié, nous fait craindre le pire pour des populations civiles déjà souffrantes et affamées, et dont l'exil massif provoque déjà une nouvelle tragédie humanitaire. Il s'est installé une polarisation dangereuse où l'Occident et le monde arabe et musulman - un milliard et demi d'humains - seraient en conflit. Lors d'une réunion de l'OTAN tenue peu après le 11 septembre, le Canada, de concert avec les autres pays du G-8, s'est engagé à participer aux représailles militaires. La grande majorité des pays du monde s'est également rangée aux côtés des États-Unis.

Malgré les appels réitérés à la tolérance, on assiste à l'apparition de plusieurs incidents racistes, aux États-Unis, mais aussi dans notre propre société. En effet, depuis qu'on soupçonne que les auteurs de ces attentats sont d'origine arabe ou musulmane, plusieurs de nos concitoyennes et concitoyens, partageant cette origine, sont aussitôt devenus

Dix affirmations

I- Nous condamnons sans réserve ces attentats qui ont fait des milliers de victimes innocentes et nous tenons à exprimer notre sympathie et notre solidarité à leurs familles, à leurs proches ainsi qu'au peuple des États-Unis.

II- Nous condamnons sans réserve le terrorisme et le fana-

voies et moyens pour lutter contre ce fléau doivent être décidés par la communauté internationale dans le respect de la charte des Nations Unies et du droit international. La portée de ces décisions est telle que nous considérons que les institutions démocratiques que sont les parlements nationaux doivent être associés au débat.

IV- Nous appelons à une réflexion sérieuse et lucide sur la nature et sur les causes du cycle infernal de violence et de misère qui consume tant de vies humaines, chaque année, sur notre planète. Nous croyons que l'injustice, la pauvreté et le désespoir face à des lendemains qui s'annoncent toujours pires favorisent l'émergence et le développement du terrorisme.

V- Nous reconnaissons que l'instabilité politique que connaissent le Proche-Orient et le Moyen-Orient est un facteur important de la crise actuelle. Il est urgent d'y résoudre les grands problèmes de fond sur la base du droit international et non sur celle des rapports de force.

VI- Nous craignons que la « guerre contre le terrorisme » ne soit utilisée pour chercher à faire taire les voix qui s'élèvent contre les injustices et les inégalités créées ou accentuées par la mondialisation néolibérale. La menace de restriction

des libertés civiles plane sur toute la planète.

VII- Nous nous inquiétons des appels au contrôle encore plus strict des règles concernant l'immigration et le statut de réfugié au Canada. Des lois, qui excluent du Canada quiconque est soupçonné de s'être engagé dans le terrorisme, sont déjà en vigueur. Il n'est pas nécessaire de mettre en place d'autres mesures qui seraient pénalisantes pour des réfugiés innocents, eux-mêmes victimes de la violence et du terrorisme.

VIII- Nous appelons toutes les communautés à s'unir pour défendre les personnes qui sont la cible de racisme. Nos compatriotes originaires des pays arabes ou de confession musulmane ne doivent pas être tenus responsables d'actes terroristes qu'ils et elles réprouvent sans réserve. Nous ne devons absolument pas céder aux préjugés et à la méfiance que cette conjoncture inquiétante pourrait favoriser.

IX- Il n'existe pas d'autres voies vers la paix que celles de la compréhension des sources de conflit, du dialogue entre les peuples et du développement durable, fondé sur l'égalité, la justice sociale et le respect des droits humains pour toutes et pour tous.

X- Nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à mettre un terme à toute logique guerrière, à la haine qu'elle suppose et au racisme qu'elle génère, notamment en informant nos concitoyennes et concitoyens du danger qui nous menace et de l'urgence de nous mobiliser pour une paix juste.

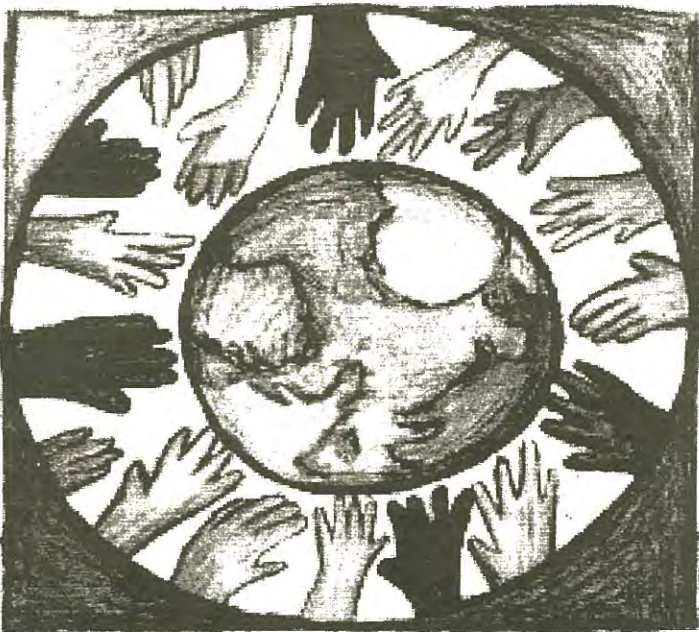
Déclaration universelle des droits de l'Homme

Pour conclure, nous estimons opportun de rappeler ces lignes du préambule de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, adoptée en 1948 sur les cendres de la dernière guerre mondiale :

... que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Déclaration commune de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

appuyée par *Entrée Libre*



Dessin : AQOCI

objet de méfiance, quand ils n'ont pas été victimes d'insultes, de menaces, de vandalisme et de coups. De telles attaques racistes visent également d'autres communautés, toute personne non blanche étant susceptible de devenir la cible de racisme ces jours-ci.

Face à cette situation, nous, les organisations signataires de la présente, affirmons que :

tisme qui ont conduit à cette catastrophe. Nous dénonçons les appels à la vengeance. Nous sommes en désaccord total avec la logique de guerre dans laquelle s'inscrivent les déclarations belliqueuses et les déploiements militaires en cours.

III- Nous affirmons qu'il faut combattre le terrorisme partout et sous toutes ses formes. Les

-- ÉDITORIAL --

Financement des centres de femmes

Manifestation sur la colline Parlementaire

Dernièrement, le 16 octobre dernier, des centaines de femmes manifestaient sur la colline parlementaire du Parlement dans l'espoir d'être finalement entendues par nos élues et élus. Ces femmes provenaient de 91 centres de femmes partout au Québec.

Les centres de femmes sont des lieux d'accueil, de soutien et d'écoute pour les différents besoins des femmes. Lasses d'attendre sans fin une réponse concrète qui ne vient jamais après l'engagement pris par le gouvernement du Parti québécois de réviser le financement des centres de femmes, elles ont donc interpellé l'ensemble des parlementaires pour que ceux-ci appuient leurs revendications plus que légitimes à la veille d'un nouveau budget.

Dans leur communiqué remis à la presse, les centres de femmes nous rappellent que « lors de la Marche mondiale des femmes, la ministre de la Santé et des services sociaux du temps, madame Pauline Marois, déclarait : « [...] [le ministre] s'engage à réviser le financement des centres de femmes dans le prochain programme de Soutien aux organismes communautaires. » Depuis, plus rien, même si les ministres Rémi Trudel et Agnès Maltais ont réitéré cet engagement. Les membres et travailleuses des centres de femmes ont raison de s'inquiéter et de rappeler à nos politiciennes et politiciens qu'il est plus que temps pour eux de respecter leur engagement.

Situation financière difficile

Le financement des centres de femmes, faut-il le souligner, est gelé depuis 1996. Leur situation, qui était déjà précaire, n'en est devenue que plus critique. Le sous-financement actuel rend les conditions d'embauche difficile et le maintien d'au moins trois travailleuses, périlleux. Ces femmes sont sous-payées, sans avantages sociaux, ni assurance collective, ni fonds de pension. Des mises à pied temporaires sont fréquentes durant la saison estivale.

Pourtant la situation ne s'est pas améliorée, loin de là. Ainsi, le nombre de femmes à venir frapper aux portes de ces centres ne cesse d'augmenter. C'est sans compter sur toutes celles qui sont référées par les psychologues, les travailleuses et travailleurs sociaux, les médecins et psychiatres des hôpitaux et des CLSC.

Madame Guylaine Bélanger, présidente de L'R des Centres de femmes du Québec (91 centres), affirme qu'un investissement de l'ordre de 9 millions s'impose et le plus rapidement possible. « Certains centres ont reçu un financement minimal ces derniers mois. Cette faible injection de fonds n'a toutefois pas amélioré la situation financière de la grande majorité des centres, toujours en attente d'une révision de leur financement. »

Nous appuyons les centres de femmes dans leur revendication actuelle. L'heure a sonné pour le gouvernement de Bernard Landry. Un engagement a été pris; que celui-ci, en « bon social-démocrate », l'assume. Le déficit zéro est loin derrière. Et malgré une situation économique un tant soit peu frileuse à cause de la conjoncture mondiale, nous considérons que les femmes ont assez enduré. Il est plus que temps que les centres de femmes du Québec reçoivent toute l'aide dont ils ont besoin, et cela, dans le plus grand respect de ses travailleuses. Le bien-être, la santé et la sécurité de plusieurs femmes et enfants en dépendent.

L'équipe de rédaction

Marche mondiale des femmes

Contre la pauvreté et la violence faite aux femmes



« On est tannée
d'avoir
des miettes »

Hausse du transport urbain

Charlebois pourrait chanter : « Je suis un citoyen ben ordinaire » en ajoutant
« Pourquoi dois-je toujours assumer les augmentations tarifaires? »

Dans *La Tribune* du jeudi 11 octobre dernier, nous apprenions que la CMTS allait augmenter le tarif des utilisatrices et utilisateurs du transport en commun. Le budget qui était de 16 235 800 \$ en 2001 sera de 16 921 400 \$ en 2002, soit une hausse de 680 000 \$. Concrètement, cela se traduira par une hausse de 0.25 \$ sur le passage régulier le portant à 2.50 \$. Encore une fois, ce sont des « citoyennes et citoyens ben ordinaires » qui vont en faire les frais.

Toujours les mêmes questions

En ce sens, j'approuve le questionnaire formulé par le vice-président et le président du syndicat des chauffeurs d'autobus de la CMTS, Ghislain Héroux et André Boucher, à savoir : Est-ce que le conseil d'administration de la CMTS croit vraiment au transport en commun?



Pour qui est le transport en commun? Pourquoi les gens délaissent-ils le transport en commun? Qu'est-ce que l'ensemble des municipalités impliquées ont fait pour le transport en commun à part le financement? Poser les questions, c'est y répondre.

Je ne saurais dire si l'ensemble des municipalités ont fait beaucoup pour le transport en commun mis à part le financement sauf qu'il devient urgent, à la veille d'une fusion municipale, de se souvenir de principes démocratiques, c'est-à-dire, à commencer dès maintenant à impliquer les citoyennes et citoyens dans les prises de décisions. En effet, qui peut mieux comprendre les besoins en transport urbain que les propres personnes qui en font usage régulièrement. Justement, le comité des utilisateurs du transport de Sherbrooke (CUTS) qui s'est incorporé en janvier 2001, travaille en collaboration avec d'autres organismes d'ici et de la région dans le but d'obtenir un siège au conseil d'administration de la CMTS afin de mieux défendre les intérêts des gens. Je considère qu'aucun changement important ne pourra se produire si les citoyennes et citoyens ne sont pas informés, sensibilisés, consultés et mis à contribution dans les processus de décision.

Protocole sur le transport urbain

En terminant, j'aimerais vous citer un élément du protocole de Toronto, signé le 27 mai 1999 par les membres de l'Union Internationale des Transports Publics : « Chacun doit pouvoir avoir accès à son emploi, à l'éducation et aux loisirs. Le développement du transport public est indispensable pour offrir à tous l'accessibilité aux activités urbaines tout en respectant la qualité de l'environnement ».

Carole Archambault

Utilisatrice du transport en commun

Journal communautaire
bimestriel



187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4

Tél. : 821-2270

Courriel : Entre@aide-intérnét.org

Équipe de rédaction

Carole Archambault
Pierre Beauchesne
Pierre Berger
Normand Gilbert
Karine Therrien

Mise en page

Louise Daigle

Correction

Isabelle Tardif

Caricature

Pierre Berger

Collaboration

AQOCI
Normand Couture
France Croteau
Renée L. Beaupré
Alain Robert
Jean-François Ross

Éditeur : La Voix Ferrée inc.

Impression : The Record

Distribution :

Distribution publicitaire Estrie

Poste Publication : Enrg. 7082

Dépôt légal 4^e trimestre 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen au nord, Saint-Joseph au sud, Le Phare à l'ouest et par la rivière St-François pour l'est.

AMECO Association des médias écrits communautaires du Québec

Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
et des Communications

Distribution Assermentée
AQODA

R.P.M. Placement
seau de COMMUNAUTAIRE

VILLE NOUVELLE OU... NOUVELLE VILLE

Les élections municipales avancent à grands pas. Prévues pour le 4 novembre prochain, elles retiennent l'attention car le défi est de taille. En effet, comment se fera l'arrimage entre huit municipalités de la MRC de Sherbrooke et sa ville-centre au point de vue économique, politique, social et culturel? En somme, comment « ensemble » allons-nous trouver le « bon sens » pour acquérir la « force » nécessaire à l'épanouissement juste et équitable de tous les citoyens et citoyennes de la Ville nouvelle?

Pour ce faire, le Comité de transition de la Ville de Sherbrooke a été formé avec « mission d'établir un nouveau modèle d'administration pour ces entités municipales. Le Comité doit également s'assurer que la transition s'effectue dans les meilleures conditions possibles de changement » (*La Tribune*, Cahier spécial, 6 octobre 01). Ainsi, on ne parle plus d'un maire et de quartiers mais d'un conseil de ville et de six arrondissements correspondants au découpage territorial de la ville fusionnée. Voilà pourquoi on dit que la ville nouvelle sera « à la fois une et multiple ». Une parce que le pouvoir de prise de décisions reposera sur ce conseil de ville et multiple, parce les arrondissements assureront le maintien des services auprès de la population.

Deux pour Une mairie

Deux principaux candidats à la mairie se présentent, soit Jean Perreault, actuel maire de Sherbrooke, et Richard Gingras, actuel maire de St-Élie-d'Orford. Le premier, veut « mettre en commun toutes les belles choses de l'ensemble des villes du territoire et offrir de bons services efficaces et économiques aux citoyens » (*La Tribune*, 22 septembre 01). Craignant une noyade électorale avec le projet Cité des rivières, il a passé, en bon sportif, le relais à Jacques O'Bready comme président de la Corporation. C'est que le taux d'appui au projet qui était de 85,4 % en mai a chuté de 23 % et que l'attribution de nombreux contrats à la firme en communication Groupe Everest, laisse songeur...

Le maire de St-Élie, « entend ne jamais perdre de vue que les recettes fiscales, qui permettent à une ville d'opérer, proviennent avant tout du

budget familial et s'engage à adopter une approche équilibrée qui assurera que tous les citoyens de la ville-centre et des arrondissements soient traités avec équité » (*La Tribune*, 29 septembre, 01). Prétendant qu'un éléphant se mange bouchée par bouchée, R. Gingras n'y va pas avec le dos de la cuillère et accuse son adversaire de favoritisme auprès de « certains amis », en autres, la secrétaire au cabinet de la mairie. Et voilà, le ton était donné.

Plusieurs questions...

Au-delà de toutes ces considérations partisans ou autres, l'inquiétude demeure face à la conservation ou à l'ajout de services à des coûts justes et à la sauvegarde d'une identité propre à chacun des arrondissements. Sur la mise en application d'une plus grande gestion démocratique, des questions s'imposent.

- Le plan d'urbanisme sera-t-il aménagé comme outil pour l'amélioration de la qualité de vie de la population?

- Sera-t-il soutenu par une vision d'ensemble qui tienne compte autant du passé, du présent que du futur?

- La fiscalité permettra-t-elle d'alléger le fardeau financier des contribuables les moins favorisés tout en assurant une juste répartition des dépenses selon les besoins de la population?

- La taxation indirecte sera-t-elle limitée à cause de son caractère régressif?

- La contribution demandée aux utilisateurs et utilisatrices d'un service municipal va-t-elle refléter le caractère essentiel de celui-ci, son apport social et son coût réel?

- La population sera-t-elle associée au processus d'élaboration budgétaire par lequel on détermine le type et le coût des services?



Fusion = Risque

- Dans le souci d'une plus grande démocratisation de l'activité économique, comment seront intégrés les débats économiques à la vie publique et politique?

- Quelle place occupera la politique actuelle de la ville de Sherbrooke concernant la reconnaissance et le financement des groupes communautaires et populaires?

Pour nous, la démocratie municipale est plus qu'un vote aux quatre ans, un vœu pieux ou un slogan qui tient lieu de programme politique. C'est un moteur qui donne vie à la cité et qui mobilise. Au lendemain du 4 novembre, quels moyens concrets seront mis de l'avant pour nous permettre de participer à la transformation des politiques actuelles? Comment la qualité et les coûts réels des services nécessaires dans chacun des arrondissements seront-ils respectés? Comme citoyens et citoyennes, nous attendons des réponses. Ensemble, soyons aux aguets car l'avenir de « notre cité » en dépend.

L'équipe de rédaction

Élections municipales 2001 - Femmes

Le 4 novembre prochain, 52 municipalités de l'Estrie seront en élections. De toutes les municipalités composant l'Estrie, 20 n'ont aucune représentation féminine.

Les femmes représentent 50 % de la population. Elles sont actives, efficaces et impliquées. Un grand nombre d'entre elles oeuvrent déjà au sein de divers conseils d'administration, comités de parents, commissariats scolaires, regroupements divers mais elles sont quasi absentes de la politique municipale. Pourtant, elles ont tout ce qu'il faut pour remplir la fonction : aptitudes, jugement et volonté d'améliorer leur milieu de vie. Autant d'éléments qui pourraient faire la différence.

Les citoyennes et citoyens ont besoin de la présence des femmes en politique, de concitoyennes élues le 4 novembre prochain.

Source : Femmes et politique municipale
Nicole Charette, (819) 569-5629

Candidates et candidats aux élections pour la Ville nouvelle de Sherbrooke : la mairie et les six arrondissements

Nombre de candidates : 11

Nombre de candidats : 42

Un seul candidat venant du milieu des communautés multiculturelles

Regard sur la Ville nouvelle de Sherbrooke

Comme tous les citoyens et groupes de la communauté du grand Sherbrooke, les organismes communautaires membres de la CDC se sentent interpellés par le nouveau contexte organisationnel et politique créé par la mise en place de la Ville nouvelle de Sherbrooke. Aussi, ils veulent profiter de l'occasion de l'élection du 4 novembre pour soumettre aux candidats et candidates à la mairie et aux conseils d'arrondissement les préoccupations, interrogations et attentes par rapport aux enjeux touchant, en autres, à l'appauvrissement des milieux de vie et des populations de notre communauté et la reconnaissance du secteur communautaire comme acteur de développement des milieux.



La reconnaissance du secteur communautaire comme acteur de développement des milieux

Sur ces terrains, les organismes communautaires sont des acteurs de premier plan. L'ensemble des niveaux de décision et d'action de la Ville nouvelle devraient leur assurer une reconnaissance plus tangible comme partenaires dans le développement du milieu et de la dispensation de services, et davantage supporter au plan financier tout en respectant leur autonomie d'orientations et de gestion.

Le maintien, voir la bonification, de la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire nous apparaît, dans le contexte actuel, comme la pierre d'assise de la reconnaissance de ce secteur.

À cet égard, nous demandons à ceux et celles qui aspirent à

devenir dirigeants de la Ville nouvelle de s'engager à reconnaître pleinement le secteur communautaire comme un partenaire incontournable dans le développement social et économique du milieu sherbrookoise, et à définir les conditions de cette reconnaissance.

Nous organisons le 24 octobre prochain, une rencontre publique qui permettra aux organismes communautaires d'échanger et de discuter avec les candidats à la mairie sur les objets précédents.

« Tous ensemble dans le bon sens », oui... « La force d'être ensemble », c'est vrai... Mais pas n'importe comment et à n'importe quel prix!

Source : Jean-François Roos, Président, CDC

L'appauvrissement des milieux de vie et des populations des secteurs centres.

Les statistiques rassurantes sur l'état économique de notre région et de notre ville ne doivent pas faire oublier les inégalités persistantes de développement économique qui se maintiennent dans les secteurs urbains et ruraux déjà appauvris et pour les populations plus vulnérables de notre communauté. Nous pouvons affirmer que les unités de voisinage déjà appauvris, concentrés dans des secteurs précis du centre-ville, de l'est et de l'ouest, ont vu leur situation soit se détériorer, soit stagner selon les dernières données disponibles. Les

compressions budgétaires récentes dans les services à la population, notamment en santé et services sociaux, ainsi que dans les programmes de soutien au revenu ont con-

orientations et stratégies d'action les futurs dirigeants et dirigeantes de la Ville nouvelle comptent développer face à cet état d'appauvrissement croissant.



Dessin : TACAE

tribué à la détérioration des conditions de vie et de revenu des populations plus vulnérables à la grandeur de la MRC. Aussi il est important de savoir à ce moment-ci quelles

Nous comptons pouvoir nous assurer que les premiers niveaux d'action politique, aussi bien l'arrondissement que la Ville nouvelle, assument un leadership significatif, de première ligne pourrait-on dire, comme animateur et support à l'action des individus et des groupes dans le maintien et le développement de leurs milieux de vie.



« Ensemble et... autrement! »

Entrée Libre reproduit ici quelques éléments tirés de L'opinion de la Corporation de développement économique communautaire de Sherbrooke (CDEC) sur la nouvelle Ville de Sherbrooke.

La Corporation de développement économique communautaire de Sherbrooke oeuvre depuis plusieurs années à la revitalisation économique et sociale du milieu sherbrookoise. À la CDEC, nous sommes conscients des enjeux qui se dessinent avec l'arrivée imminente de la nouvelle Ville de Sherbrooke et nous voulons alimenter la réflexion sur le cadre et les modalités qui lui donneront forme.

Les avantages d'une ville unifiée

Une ville unifiée comporte des avantages indéniables, dont les principaux devraient être : la possibilité d'une dynamique nouvelle qui s'appuie sur la complémentarité des dynamismes locaux plutôt que sur la compétition entre parties rivales; une offre de services qui évite les disparités et en améliore la qualité; une équité dans la taxation; un poids relatif plus sérieux de ce nouvel acteur sur les marchés québécois et nord-américain.

La nouvelle Ville devrait nous permettre de concrétiser ces avantages. Toutefois,

nous pensons qu'il faut prendre en compte aussi les avantages d'un modèle décentralisé et aller chercher « le meilleur des deux mondes ».

Les avantages des petites agglomérations actuelles

Depuis des décennies, Sherbrooke reconnaît les dynamismes de ses quartiers et de ses unités de voisinage et promeut la vigueur des organismes de ces milieux. De leur côté, les municipalités de banlieue se sont progressivement solidarisées pour négocier des services communs avec la ville-centre tout en revendiquant leur autonomie dans des champs d'activités spécifiques.

Les avantages de décentraliser des pouvoirs et des responsabilités à une plus petite échelle que la grande ville sont nombreux : maintenir et favoriser le sentiment d'appartenance à ces milieux de vie; favoriser des rapports humains plus conviviaux; reconnaître plus facilement et encourager les dynamismes locaux; rapprocher les citoyens des centres de décisions et des services; promouvoir la vie communautaire et l'engagement du citoyen.

À nos yeux, le défi de la nouvelle ville sera donc l'atteinte d'un juste équilibre entre les services unifiés et ceux qui seront décentralisés au ni-

veau des arrondissements. Ou encore, pour le dire autrement : comment créer une ville unifiée tout en maintenant et en favorisant la dynamique des communautés d'appartenance.

Une certaine vision du développement

La vision du développement proposé par la CDEC s'appuie essentiellement sur une approche de développement local et les principes suivants: le premier actif de la démocratie est la participation du citoyen; les couleurs locales sont complémentaires entre elles et non concurrentielles; on se doit de respecter et de favoriser les dynamismes locaux; les citoyens ont la capacité de reprendre en charge un projet collectif; le développement local s'appuie sur une vision globale qui comprend les dimensions économique, sociale, culturelle et communautaire, et il requiert la mobilisation des forces vives du milieu; il ne doit pas reposer

seulement sur la capacité des élites à lui donner un sens; une ville n'est pas seulement un pourvoyeur de services; c'est aussi et avant tout un instrument d'animation et de développement de la communauté; elle doit jouer le rôle de catalyseur des forces vives du milieu.

Nous croyons que la Ville doit exprimer clairement sa vision du développement et sa volonté de remplir ce rôle névralgique. De plus, nous croyons que les arrondissements constituent les instances les mieux placées pour agir réellement comme catalyseurs. Nous invitons l'ensemble des acteurs à profiter de la création de la nouvelle Ville de Sherbrooke pour voir le développement autrement, soit en commençant par les arrondissements et leurs bases, et en installant un modèle participatif qui implique le citoyen et les forces du milieu.

Source : Rénée L. Beaupré, Présidente, CDEC

Service de transport adapté de qualité

Attentes face aux élections à venir

Le Regroupement des usagers du transport adapté du Sherbrooke métropolitain (RUTASM) interpelle actuellement les candidats et candidates aux prochaines élections en leur demandant de s'impliquer pour faire reconnaître les droits des personnes handicapées à un service de transport adapté de qualité sur tout le nouveau territoire de la nouvelle grande ville de Sherbrooke.

Voici nos principales demandes :

- la reconnaissance du caractère essentiel du transport adapté et de sa nécessité pour l'intégration sociale des personnes handicapées;



LE TRANSPORT ADAPTÉ

il faut que ça roule!

- la reconnaissance de la qualité actuelle du service de transport adapté offert en régie par la Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke (CMTS), i.e. avec des employés formés et expérimentés relevant directement de la Corporation de transport, avec un service de répartition sept jours par semaine et une offre de service par minibus et taxis de 7 h à 24 h, sept jours par semaine, sans limitation par des motifs ou par nombre de sorties par usagers;

- le développement du service actuel de transport adapté en régie de la CMTS, avec ajouts de service de sous-

traitance (taxis adaptés, respect des contrats actuels avec d'autres transporteurs, etc.) comme services «d'appoint» pour répondre aux nouvelles demandes en 2002;

- demande de rajouts financiers de la part du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour répondre aux besoins actuels des personnes handicapées et pour permettre le développement du service à la grandeur de toute la nouvelle ville de Sherbrooke. Demande également que le MTQ continue d'assurer son 75 % des coûts réels des services de transport adapté;

- demande financière au Ministère des Affaires municipales du Québec pour compenser les frais liés à la

fusion des trois nouvelles municipalités rajoutées à la nouvelle grande ville qui n'étaient pas couvertes par la CMTS, soit Bromptonville, Saint-Élie d'Orford et Deauville. La nouvelle Loi sur les sociétés de transport oblige (comme CMTS) de desservir sur tout son territoire les personnes handicapées : il faut éviter toute discrimination pour les nouvelles clientèles et permettre à la clientèle actuelle de la CMTS de pouvoir voyager dans ces trois nouvelles parties de la nouvelle grande ville.

France Croteau
RUTASM

La fusion municipale et la crise du logement...

Des enjeux de taille!

Premier enjeu : fusion municipale

Le changement des nouvelles agglomérations apporte avec lui des discussions de fond sur l'ensemble des responsabilités et devoirs de la ville. Avant l'unification, certaines villes offraient, par exemple, un service de transport en commun, un service de police, des piscines publiques, etc., pendant que d'autres villes offraient une partie de ces services ou même certaines d'entre elles préféraient donner à contrat l'ensemble des services.

Le logement social fait partie d'un des services ou le choix d'investir ou pas revenait à la ville; il y a donc des villes qui en offraient alors que d'autres, pas du tout. En ce qui concerne le logement privé, certaines villes possèdent un code de logement, d'autres villes ont préféré voter des règlements régissant leur parc locatif et pour d'autres, il n'existe aucun code de logement et peu de règlements régissant l'immeuble locatif.

On a unifié des villes ayant des philosophies aussi partagées que les modèles ci-haut mentionnés. Notre rôle à nous, l'Association des locataires, est de s'assurer que les locataires puissent obtenir un logement décent à un prix raisonnable répondant à leurs besoins. Puisque le gouvernement a créé un fond obligatoire pour le logement social, nous devons nous assurer que ce fond sera utilisé pour la réalisation de logements sociaux. De plus, la détérioration du parc locatif impose que la nouvelle ville se dote du logement.

Deuxième enjeu : crise du logement

Tous et toutes se souviennent du mois de juin 2001 ou 500 ménages locataires se sont retrouvés sans logement au premier juillet, soit 400 à Montréal et une centaine dans la région de Hull. Les groupes logements de ces deux villes avaient pourtant sonner l'alarme aux élus concernés un an avant la catastrophe. Devant l'inertie des paliers gouvernementaux, Montréal et Hull ont vécu une crise du logement sans précédent.

Troisième enjeu : situation à Sherbrooke

À SHERBROOKE, le taux d'inoccupation a chuté de 7 % à 4 % en l'espace d'un an, soit entre juillet 2000 et juillet 2001. Malgré le fait que le taux de vacance n'ait pas franchi le seuil critique de 3 % et moins, plusieurs ménages locataires, principalement des familles monoparentales prestataires de la sécurité du revenu,



Dessin : LE FRAPRU frappe encore, sept. 99

ont subi beaucoup de discrimination en se voyant refusé la location de logement soit à cause qu'elles ou ils avaient des enfants et/ou qu'elles ou ils étaient prestataires de la sécurité du revenu.

Nous avons également constaté que plusieurs locataires ont profité du taux de vacance à la baisse pour augmenter frauduleusement les coûts de loyer, ce qui entraînera une pauvreté plus grande chez les ménages locataires les plus démunis. De plus, au premier août 2001, quelques ménages locataires étaient toujours à la recherche de logement, ce qui est inacceptable.

Le pire est à venir, selon les analystes, il appert que le taux d'inoccupation risque de franchir le seuil critique de 3 % et moins en juillet 2002 pour atteindre les environ de 1,5 %. Si le tout s'avère juste, nous vivrons dès juillet prochain, la même situation qui prévaut à Montréal et à Hull.

Afin d'éviter pareille catastrophe, l'Association des locataires travaillera à la mise sur pied d'une table de concertation des gens du milieu concernés par la problématique qui aura pour objectif de s'assurer 0 % de ménage locataire à la rue en juillet 2002. Dès l'automne 2001, la table de concertation aura pour tâche d'élaborer une stratégie et des solutions pour contrer le problème à court, moyen et long terme. Des enjeux de taille, certes! Des solutions existent, et c'est avec l'implication des locataires que nous pourrons revendiquer auprès de la nouvelle municipalité.

Normand Couture
Association des locataires de Sherbrooke

Légère hausse du tarif mensuel à la CMTS EN 2002 : déjà!!!

- Usagers occasionnels : hausse de 0.25 \$ (10 %) Droit de passage haussé de 2.25 \$ à 2.50 \$
- Utilisateurs de jetons : 1,75 \$ à 2 \$ (14 %)
- Détenteurs de laissez-passer régulier : 47 \$ à 48 \$
- Détenteurs de laissez-passer à prix réduit : 37 \$ /an

Source : La Tribune : 11 octobre 2001



Logo de la FLHLMQ.

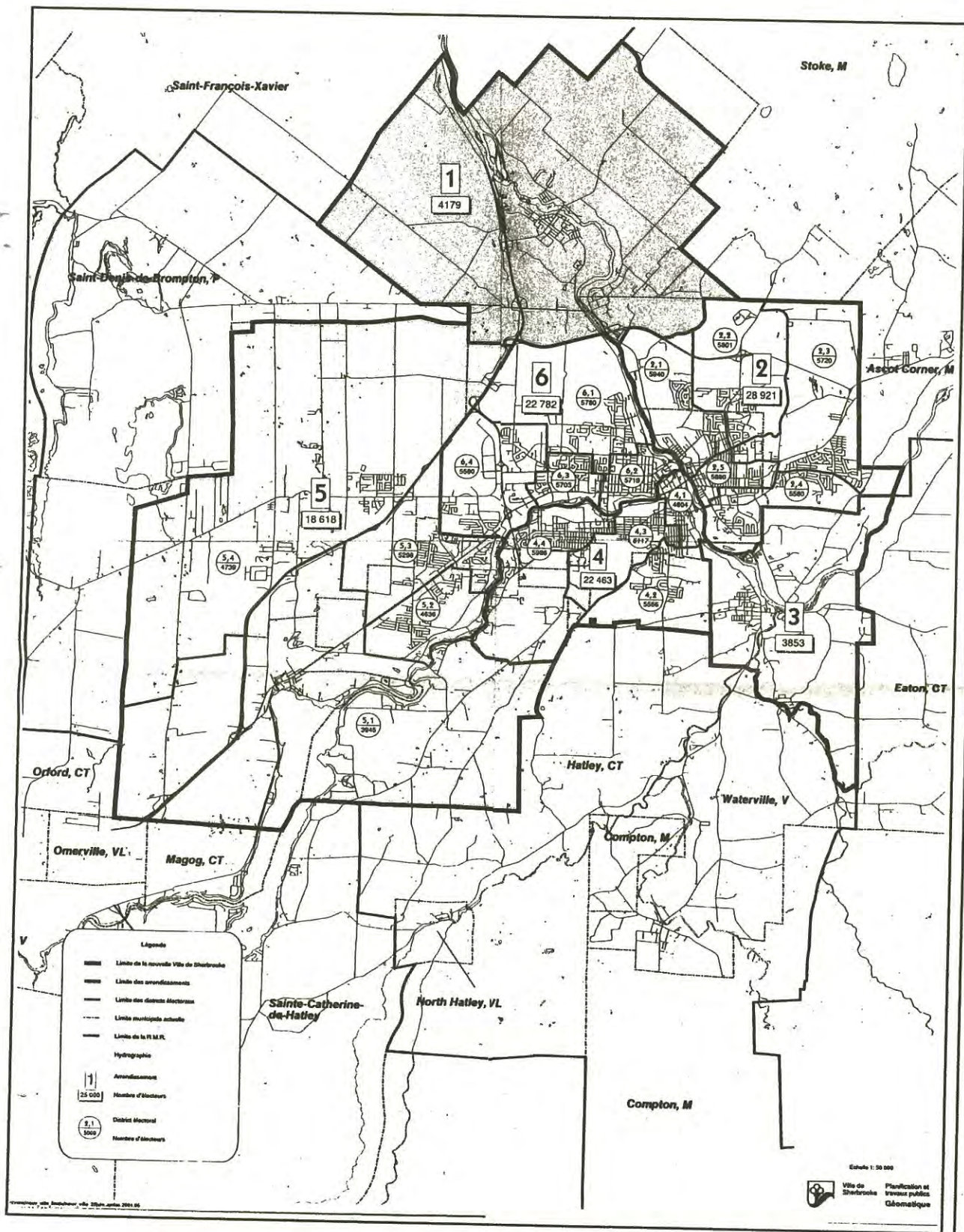
Oui, on est content d'habiter en HLM!

Pas moins de 89 % des locataires de HLM se disent satisfaites d'y habiter. C'est ce qui ressort d'un sondage réalisé le printemps dernier par la Fédération des locataires de HLM du Québec auquel ont répondu 3500 locataires. Notons que 67 % apprécient les relations de voisinage, 60 % la sécurité dans leur immeuble, 58 % les espaces extérieurs, 57 % l'état actuel des logements et 74 % les services de leur office municipal d'habitation! Voilà qui apporte de l'eau au moulin à la demande d'un grand chantier de 8000 logements sociaux dont la moitié en HLM...

Le FRAPRU frappe encore, sept. 2001



Limite des districts électoraux VILLE NOUVELLE DE SHERBROOKE



Une question aux candidats et candidates de la future ville de Sherbrooke : Le bannissement des pesticides à usage esthétique est-il inscrit à votre programme?

Il existe une mesure à la portée de la volonté politique municipale qui n'entraîne pas de dépenses récurrentes et qui aurait comme effet de contribuer significativement à :

- la bonne santé de la population (baisse des coûts du système médical, diminution de l'absentéisme au travail, etc.);
- l'assainissement des cours d'eau, (diminution des inquiétudes et des frais liés à l'eau potable, préservation de la faune aquatique, etc.);
- la revalorisation de la biodiversité du milieu naturel.

Cette mesure est simplement le bannissement progressif des pesticides à usage esthétique pour les pelouses. Pour une ville dont l'emblème est un arbre sur une colline, symbole d'un environnement naturel, il nous paraît souhaitable que Sherbrooke adopte une attitude éclairée en faveur de la mise en valeur d'une nature saine.

Source : Alain Robert, ACEF Estrie, 563-8144

Décret

Suite à un décret gouvernemental créant la nouvelle ville de Sherbrooke, sanctionné par le Conseil des ministres le 4 juillet 2001, est constituée, à compter du 1^{er} janvier 2002, une municipalité locale sous le nom de « Ville de Sherbrooke ».

Les « municipalités visées par le regroupement » désignent les villes de Sherbrooke, de Rock Forest, de Lennoxville, de Fleurimont et de Bromptonville et les municipalités d'Ascot, de Deauville et de Saint-Élie-d'Orford.

Organisation de la municipalité

- A) Conseil de ville : 1 maire + 19 conseillers-ères
B) Conseils d'arrondissement : conseillers-ères de la ville qui représentent l'arrondissement au conseil de ville et, le cas échéant, des conseillers-ères d'arrondissement.

Arrondissement	Nombre de conseillers et conseillères de la ville
N° 1	1
2	5
3	1
4	4
5	4
6	4
Total	19

Pour l'instant, les six arrondissements qui forment la nouvelle Ville de Sherbrooke portent des numéros. Il appartiendra au nouveau conseil municipal, s'il le désire, de leur donner un nom respectif.

Compétences, obligations et pouvoirs particuliers de la ville

- aménagement et urbanisme;
- développement communautaire, économique, social et culturel;
- culture, loisirs et parcs;
- logement social;
- réseau artériel;
- promotion et accueil touristiques;
- cour municipale.

Compétences, obligations et pouvoirs particuliers du conseil d'arrondissement

- urbanisme;
- prévention en matière de sécurité incendie;
- lecture, loisirs et parcs d'arrondissement;
- voirie locale;
- développement économique local, communautaire, social et culturel.

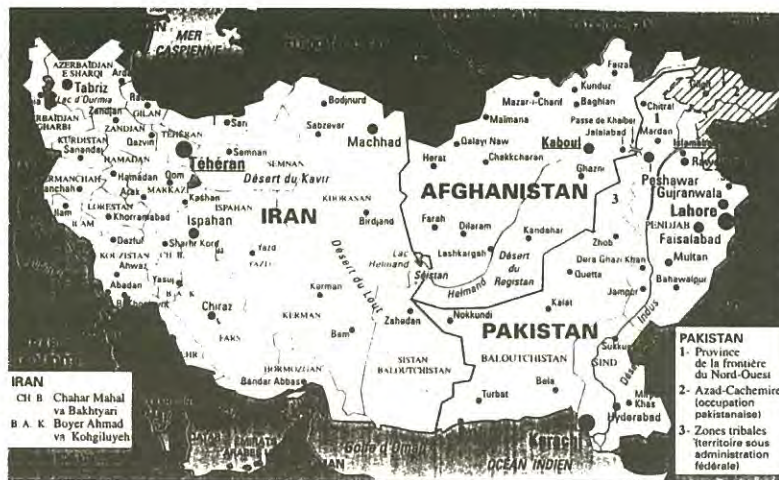
Le conseil d'arrondissement peut formuler des avis et faire des recommandations au conseil de la ville sur le budget, sur l'établissement des priorités budgétaires, sur la préparation ou la modification du plan d'urbanisme, sur les modifications aux règlements d'urbanisme ou sur tout autre sujet que lui soumet le conseil de la ville.

Le conseil d'arrondissement prépare un plan d'action en matière de services de proximité et le fait approuver par le conseil de la ville

Source : Le Ruta vous informe, Vol. 112, août 2001

Au pays des talibans

Depuis les événements du 11 septembre dernier à New-York et Washington, l'Afghanistan est devenu un des pays les plus connus au monde. C'est que les États-Unis l'accuse de servir de refuge à l'islamiste Oussama ben Laden, considéré par eux comme le principal auteur de ces actes d'une terrible ampleur. Par contre, l'arrivée au pouvoir des talibans en 1994 (mouvement fondamentaliste d'ethnie pachtoune) a alerté l'opinion mondiale en imposant une politique des plus restrictives envers les femmes. Finalement, en mars 2001, ce même régime lançait un défi à la communauté internationale en détruisant les bouddha géants datant du V^e siècle. Mais que savons-nous de ce pays, de son histoire, de ses habitants et de ce qui les a conduit au drame qu'ils vivent aujourd'hui? Pour ce faire, jetons donc un bref regard sur leur passé.



Capitale : Kaboul Langues : pachtou, dari, ouzbek, etc.
Population : 21 354 000 Monnaie : afghani

Son territoire ironiquement est de la taille du Texas natal du président américain George W Bush. Pays en majeure partie montagneux et aride, il est traversé par des vallées; au pied de ses reliefs, se sont développées des cultures céréalières et fruitières. L'élevage nomade du mouton est très répandu. Malgré sa situation géographique, il n'a jamais été colonisé par les Européens. Considéré à juste titre comme une zone charnière, il fallait le traverser soit pour étendre son royaume, soit pour s'assurer de sa neutralité.

Un peu d'histoire

Province de l'empire iranien (VI^e et IV^e siècle av. J.-C.), l'Afghanistan antique se rattache aux Grecs après la conquête d'Alexandre (329). L'islamisation a lieu vers 651 lors de la conquête de Harat par les Arabes. Après l'invasion des Mongols au XVI^e et XVII^e siècles, le pays est divisé entre l'Iran et l'Inde mongole. Entre 1838 et 1973, il est gouverné par des souverains issus d'un même clan pachtou. Son indépendance, acquise vers 1747, ne sera finalement reconnue qu'en 1921 après avoir été menacée

par la progression des Britanniques en Inde (1839-1842 et 1878-1880) et par les Russes en Asie centrale.

Après l'instauration de la République en 1973, survient un coup d'État communiste en 1978 (engagé depuis 1955 dans une politique de soutien); il intervient militairement en 1979. Les *moudjahidin* offre une résistance aux soviétiques et au régime au pouvoir. En 1988-1989, les troupes soviétiques se retirent et un pouvoir islamique s'installe. Depuis, les combats entre factions civiles se poursuivent.

Après des siècles de résistance, il est surprenant de voir que ces populations n'ont pas développé une conscience proprement nationale. L'ethnie dominante pachtoune (la majorité des forces des talibans) correspond seulement à 40 % de la population du pays composée de plusieurs

autres ethnies et groupes minoritaires. Et si l'Islam apparaît comme un élément rassembleur, il faut savoir que les musulmans y sont divisés entre sunnites (84 %) et chiites (15 %).

Et aujourd'hui

Le taux de la population urbaine est de 21,5 %; l'espérance de vie est le plus bas au monde (45,5 ans); la mortalité infantile est de 147 morts sur 1000 naissances et le taux d'alphabétisation autour de 30 %. Son économie repose surtout sur la culture illégale de l'opium, premier producteur mondial. En vingt ans de guerre, 1,5 millions d'Afghans ont perdu la vie. Le pays est en ruine.

En 1996, la prise de Kaboul par les taliban avait été qualifiée « d'avancée positive » par la secrétaire d'État américaine de l'époque Madeleine

Albright. Ces derniers ont « restaurer » l'ordre, mais à quel prix : hommes et femmes sont fouettés, égorgés, pendus et les voleurs ont les pieds et les mains tranchés. Les femmes doivent se couvrir d'un *burqa* et n'ont plus accès au travail et à l'éducation.

Plus de cinq millions ont fui le pays soit à cause de la guerre, du régime des talibans ou d'une sécheresse qui dure depuis trois ans. L'hiver approche. Quel sort attend les deux millions d'Afghans qui ne subsistent que grâce aux vivres distribuées par les organismes d'aide internationale et le pays tout entier avec les frappes actuelles des États-Unis et des pays alliés?

Carole Archambault

Source : *Le Petit Larousse*, 1995, dictionnaire encyclopédique *L'État du monde 2001*, Éd. La Découverte/Boréal, 689 p.

SUNNISME

Courant majoritaire de l'Islam qui s'appuie sur la *summa* et le consensus communautaire qu'elle suscite.

Summa : Mot arabe (coutume), ensemble des paroles et actions de Mahomet et de la tradition (*kadith*) qui les rapporte.

CHIISME

Nom arabe (*chi'a*, parti), mouvement né du schisme de musulmans qui contestèrent la succession d'Abū Bakr, beau-père et successeur de Mahomet vers 1634. Ensemble doctrinal commun aux différentes religions qui en dérivèrent.

Le chiisme se distingue du sunnisme, par le rôle assigné aux imams, par une interprétation plus allégorique, souvent mystique, du Coran et par l'adoption de thèmes spécifiques.

LA TABLE RONDE DES 187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
TRUPE
DE L'ESTRIE
Téléphone : (819) 566-2727
Fax : (819) 566-2664
Courriel : trovepe@aide-internet.org

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

Équipement de bureau
QWERT ltée
985, rue Galt ouest,
Sherbrooke
562-5079
SERVICE (RÉPARATION TOUTES MARQUES)
VENTE
LOCATION
SMITH CORONA

SPE
Solidarité Populaire Estrie
187, rue Laurier, local 311
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
TÉL. : (819) 562-9547

Une coalition pour
une répartition équitable
de la richesse

MASSE
Le syndicat des prestataires de
l'assurance-chômage en Estrie
ACTIF DEPUIS 1980
(819) 566-5811
Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Membre du MASSE
Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi

CRÉMI
Collectif Régional d'Éducation
sur les Médias d'Information
TOUS LES MERCREDIS
FORMATION D'INITIATION
À INTERNET
C'EST GRATUIT!
TOUS LES MARDIS
ACCÈS À INTERNET
Pour réservation : 346-0101

Un chemin de croix subversif - Tome 1
Un enfant du clergé dans le Québec des années 50
Pierre Beauchesne : Un auteur de chez-nous!



Maquette du livre

L'auteur rédige le récit de sa vie en mettant l'accent davantage sur le traitement psychologique que sur les faits historiques, car la conscience apporte un sens aux choses et aux événements de la vie. « Tout ici n'est pas réel, mais tout est vrai », dit-il, tout en construisant son histoire et sa vie et en constatant que le moi n'est pas permanent mais en devenant concret. Il pourrait faire sienne cette réflexion d'Aragon : « Vous croyez que je raconte mon histoire? Je m'invente. »

Né à Sherbrooke en 1943, Pierre Beauchesne a passé son enfance dans un quartier pauvre jusqu'au jour où il fut appelé à la vie religieuse. À l'âge de douze ans, il est emporté au loin, très loin même, tout près des réalités célestes. De pensionnats en monastères, il connaît l'enchantement d'une Église glorieuse suivi de son effondrement dramatique. C'est une période de sa vie qu'il raconte dans ce premier tome de trois.

L'enfant du clergé mourut sur les autels et fut renversé comme les statues : tel est donc le thème du premier tome de ces Mémoires. Tombé aux enfers, cet individu reprit vie grâce au feu des passions et des épreuves de la vie : tel sera, en peu de mots, le fil conducteur du tome II. Cette personne pourra-t-elle renaître et réussir à se refaire une vie sur les bases de deux siècles d'histoire et des temps à venir? Voilà la question qui sous-tend le troisième et dernier tome.

Après des études en sciences sociales à Montréal et à Paris, Pierre Beauchesne a notamment fait carrière à l'Université de Sherbrooke où il a été professeur de sociologie, puis adjoint au doyen de la faculté d'éducation. Il a par la suite rempli diverses fonctions tout en se consacrant à la rédaction de ses Mémoires auxquels il a donné la forme de l'autofiction, pour employer l'expression de Doubrovski.

Cette autobiographie romancée à l'immense mérite de faire découvrir au lecteur, plutôt que les événements marquants de l'époque, le climat dans lequel baignait alors de nombreuses personnes, sinon l'ensemble de la société québécoise.

BEAUCHESNE, Pierre, *Un enfant dans le Québec des années 50*. Fiction autobiographique. Montréal, Les Éditions Varia, 2001, 352 p.

Source : Les Éditions Varia, 2001

Pierre est membre de l'équipe au journal.



Activités organisées dans le cadre des journées québécoises de la solidarité internationale

Pièce de théâtre Mondialissimo

Mondialisation : Bien plus réelle que les transactions financières d'argent virtuel, *Mondialissimo* illustre des réalités bien concrètes : la misère tant au Nord qu'au Sud, l'appauvrissement grandissant de tous au profit d'une minorité.

La représentation sera suivie d'un débat avec l'auditoire en présence des comédiens. La mondialisation est-elle une fatalité? Comment opère-t-elle? À qui profite-t-elle? Peut-on dire non? Comment? Des pistes d'action pourront être explorées, entre autres, au niveau de la consommation responsable, des achats équitables et du partage des richesses comme l'eau.

Mercredi, 25 octobre, 19 h, au théâtre Granada, rue Wellington Nord. Admission : 3 \$.

Conférence sur la consommation responsable et équitable

Pour pousser encore plus loin votre réflexion, le CSI vous invite à assister gratuitement à une conférence sur la consommation responsable et équitable animée par l'ACEF-Estrie.

Mardi, 24 octobre, 19 h, bibliothèque municipale Éva-Sénécal.

Exposition de photos

Une exposition de photos illustrant des projets de développement appuyés par le CSI se tiendra dans le hall d'entrée de la bibliothèque Éva-Sénécal.

Du 19 au 28 octobre, bibliothèque municipale Éva-Sénécal

Pour informations : Sylvie Desautels et Stéphane Baillargeon au 566-8595 poste 23.

Québec sans frontières

Stage d'initiation à la coopération internationale
En République dominicaine
Dernier appel de candidature!

Santé communautaire et développement local :

Ce stage est réalisé en collaboration avec le CEPEA, organisme qui promeut l'émergence de nouvelles organisations sociales et appuie leurs efforts d'auto-développement. Les stagiaires québécois participeront aux interventions des agents de santé travaillant dans la communauté. Ils s'impliqueront aussi dans la mise sur pied d'une garderie.

Durée du stage terrain : 22 janvier au 31 mars 2002 (70 jours)

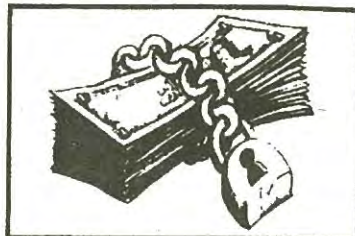
Formation pré-départ : 5 novembre 2001 au 12 janvier 2002

Critères d'admissibilité :

- Être âgé-e entre 18 et 30 ans
- Avoir son domicile permanent au Québec depuis au moins un an
- Posséder le statut de citoyen canadien ou de résident permanent
- Ne pas avoir participé à un stage outre-mer de plus de six semaines

Date limite d'inscription : 26 octobre 2001

Formulaire d'inscription disponible au : **Carrefour de solidarité internationale**
 165, rue Moore, Sherbrooke (QC) J1H 1B8
 (819) 566-8595 poste 28
 info@csisher.com



**LE FINANCEMENT
 DES
 GROUPES
 POPULAIRES**

Recherchons équipiers et équipières

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre
 permet de s'impliquer
 humainement et socialement.

CONTACTEZ-NOUS : 821-2270

S'abonner c'est se donner les moyens de mieux s'informer

Abonnement régulier 15 \$
 Institutions, organismes 20 \$

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s) adressé à :

Entrée Libre

187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Téléphone : _____